

Fiche sécurité révision: 10/02/2016

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit MIADOT4/C12F

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Liquide de freins

Utilisations contre

indiquées

Non disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom Centrale Directe Adresse 1516, RN6

71570

La Chapelle de Guinchay

Téléphone +33 (0)3.85.27.10.10 Fax +33 (0)3.85.37.17.64

Email de contact contact@centrale-directe.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone France: +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.2. Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

H318 Provoque des lésions oculaires graves. Eye Dam. 1

2.2. Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Mentions de danger (H)

Eléments d'étiquetage

additionnels

Conseils de prudence -

Prévention

Conseils de prudence -

Intervention

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

EUH208

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin/...

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils de prudence -Stockage

Conseils de prudence -

Elimination

2.3. Autres dangers

Non disponible



Fiche sécurité révision: 10/02/2016

SECTION 3. Composition/informations sur les composants.

Nom	(%)	Classification	Limites de concentration spécifiques
2,2'-[[(4-methyl-1H- benzotriazol-1- yl)methyl]imino]bisethanol N°CAS: 80584-89-0 N°EC: 279-502-9 N°IDX:	C 1%		
maleic anhydride N°CAS: 108-31-6 N°EC: 203-571-6 N°IDX: 607-096-00-9	C 1%	R22, R34, R42/43	-
		Resp. Sens. 1: H334 Acute Tox. 4: H302 Skin Corr. 1B: H314 Skin Sens. 1: H317	-
2,6-di-tert-butyl-p-cresol N°CAS: 128-37-0 N°EC: 204-881-4 N°IDX:	C 1%	R50/53	-
		Aquatic Acute 1: H400 Aquatic Chronic 1: H410	-
Reaction mass of 2-tert- butyl-4,6-dimethylphenol and 4-tert-butyl-2,5- dimethylphenol N°CAS: N°EC: 911-254-5 N°IDX:	C 1%		



Fiche sécurité révision: 10/02/2016

formaldehyde N°CAS: 50-00-0 N°EC: 200-001-8 N°IDX: 605-001-00-5	C 1%	R45_Carc2, R68, R43, R23/24/25, R34 Acute Tox. 3: H311 Skin Sens. 1: H317 Skin Corr. 1B: H314 Acute Tox. 3: H331 Muta. 2: H341 Carc. 1B: H350 Acute Tox. 3: H301	T; R23/24/25: C 25 % Xn; R20/21/22: 5 % C < 25 % C; R34: C 25 % Xi; R36/37/38: 5 % C < 25 % R43: C 0,2 %
2-(2-(2- butoxyethoxy)ethoxy)ethanol N°CAS: 143-22-6 N°EC: 205-592-6 N°IDX: 603-183-00-0	60% < C 100%	R41 Eye Dam. 1: H318	-
2,2'-oxydiethanol N°CAS: 111-46-6 N°EC: 203-872-2 N°IDX: 603-140-00-6	1% < C 5%	R48/22, R22, R48 Acute Tox. 4: H302 STOT RE 2: H373	-

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cet article, voir Section 16.

SECTION 4. Premiers secours.

4.1. Description des premiers secours

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... En cas Informations générales d'inhalation

Amener la victime à l'air frais. Consulter un médecin en cas de

malaise.

En cas de contact avec la

peau

Rincer immédiatement avec l'eau et du savon. En cas d'irritation

cutanée, consulter un medecin.

En cas de contact avec

les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en

porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

En cas d'ingestion Consulter un médecin en cas de malaise.

Page 3 de 10



Fiche sécurité révision: 10/02/2016

Pour les secouristes

Pas d'information



Fiche sécurité révision: 10/02/2016

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Pas d'information Effets Pas d'information

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie.

5.1. Moyens d'extinction

Appropriés : mousse, dioxyde de carbone, poudre chimique

Inappropriés : Pas d'information

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'information

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Porter un appareil respiratoire approprié et des vêtements de protection.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evacuer la zone de danger. Porter l'équipement de protection individuel requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer immédiatement les lieux contaminés.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux sections : 7 pour manipulation sans danger, 8 pour les équipements de protection individuelle, 13 pour élimination.

SECTION 7. Manipulation et stockage.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser une ventilation adéquate. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit approprié loin de toute substance incompatible.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle.

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition connues

Substance	VME. 8 heures	VLE . 15 minutes	VME. 8 heures	VLE. 15 minutes	



Fiche sécurité révision: 10/02/2016

	(Fran	ice)	(Fran	nce)	(Royaum	ne-Uni)	(Royaun	ne-Uni)
	ppm	mg.m-3	ppm	mg.m-3	ppm	mg.m-3	ppm	mg.m-3
2,6-di-tert-butyl-p- cresol		10			10	10		
formaldehyde		2.5	1	2.5	2	2.5	2	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées

Une ventilation locale peut être nécessaire pour éviter que les contaminants atmosphériques dépassent leurs limites d'exposition.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de sécurité

<u>Protection de la peau et des mains</u>: Pas d'information / Porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques. Le matériau des gants doit être choisi en fonction du temps de pénétration et du taux de perméabilité.

<u>Protection respiratoire</u>: Des masques appropriés doivent être portés en cas d'exposition à des concentrations dépassant les limites d'exposition permises.

Dangers thermiques: Pas d'information

<u>Mesures d'hygiène</u>: Ne pas boire, manger, fumer à proximité des produits. Se laver les mains avant et après manipulation.

Eviter le rejet dans l'environnement.

Contrôles liés à la protection de l'environnement

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique liquide

Couleur Ambrée claire (ou pâle)
Odeur Pas d'information
Seuil d'odeur Pas d'information

pH -

Point de fusion / Pas d'information

congélation

Point d'ébullition > 230 °C Point éclair > 100 °C

Taux d'évaporation Pas d'information Inflammabilité Pas d'information Limite inférieure Pas d'information

d'inflammabilité ou

d'explosivité

Limite supérieure Pas d'information

d'inflammabilité ou

d'explosivité

Pression de vapeur Pas d'information
Densité de vapeur Pas d'information
Densité relative Pas d'information
Solubilité dans l'eau Miscible à l'eau
Solubilité dans d'autres Pas d'information

solvants

Log Kow Pas d'information

CENTRALE DIRECTE®

RN6 – 71570 – La Chapelle de Guinchay

Tél: 03 85 27 10 10 - Fax: 03 85 37 17 64

www.centrale-directe.com - contact@centrale-directe.com



Fiche sécurité révision: 10/02/2016

Température d'auto-

Pas d'information

inflammabilité

Température de

Pas d'information

décomposition

Pas d'information

Propriétés explosives N'est pas considéré comme explosif

Propriétés comburantes Pas d'information

9.2. Autres informations

Viscosité

SECTION 10. Stabilité et réactivité.

10.1. Réactivité

Décompose dans l'eau

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions normales de stock et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants. Eviter le contact avec l'eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Acide borique (CAS 10043-35-3)

SECTION 11. Informations toxicologiques.

Toxicité aiguë Pas d'information Corrosion cutanée Pas d'information

Lésions oculaires Risque de lésions oculaires graves. Eye Dam. 1 - H318

Sensibilisation Pas d'information Mutagénicité des cellules Pas d'information

germinales

Cancérogenicité Pas d'information Toxique pour la Pas d'information

reproduction

Toxicité spécifique unique Pas d'information Toxicité spécifique Pas d'information

repétée

Danger par aspiration Pas d'information

Autres informations Expérience pratique: aucune

Remarques générales: La classification a été effectuée selon la

procédure de calcul pour les préparations.

SECTION 12. Informations écologiques.

12.1.Toxicité Non disponible

CENTRALE DIRECTE®

RN6 – 71570 – La Chapelle de Guinchay

Tél: 03 85 27 10 10 - Fax: 03 85 37 17 64

<u>www.centrale-directe.com</u> – <u>contact@centrale-directe.com</u>



Fiche sécurité révision: 10/02/2016

Non disponible 12.2. Persistance et

dégradabilité

Non disponible 12.3. Potentiel de

bioaccumulation

Non disponible 12.4. Mobilité dans le sol 12.5. Résultats des évaluations

Non disponible

PBT et vPvB

Non disponible 12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales

13.2. Codes déchet

Pas d'information

SECTION 14. Informations relatives au transport.

Non disponible

SECTION 15. Informations réglementaires.

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement: EU Cosmetic Regulation 1223/2009: Annex II (prohibitions)

Substance	CAS	EC
2,2'-oxydiethanol	111-46-6	203-872-2

Règlement : EU REACH : Registered substances

Substance	CAS	EC
2,2'-oxydiethanol	111-46-6	203-872-2
formaldehyde	50-00-0	200-001-8
Reaction mass of 2-tert-butyl-4,6-dimethylphenol and 4-tert-butyl-2,5-dimethylphenol	-	911-254-5
2,6-di-tert-butyl-p-cresol	128-37-0	204-881-4
2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol	143-22-6	205-592-6
maleic anhydride	108-31-6	203-571-6

Règlement: EU REACH: CoRAP (Evaluation list) 2015-2017

Substance	CAS	EC
2,2'-oxydiethanol	111-46-6	203-872-2

Règlement: EU Cosmetic Regulation 1223/2009: Annex III (restrictions)

Substance	CAS	EC
2,2'-oxydiethanol	111-46-6	203-872-2
formaldehyde	50-00-0	200-001-8
formaldehyde	50-00-0	200-001-8

Règlement: FR Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP)

Substance	CAS	EC
formaldehyde	50-00-0	200-001-8
2,6-di-tert-butyl-p-cresol	128-37-0	204-881-4

Règlement: EU Cosmetic Regulation 1223/2009: Annex V (preservatives allowed)

Substance	CAS	EC
formaldehyde	50-00-0	200-001-8



Fiche sécurité révision: 10/02/2016

formaldehyde	50-00-0	200-001-8
Règlement : FR décret n°2011-321 (arrêté du	ı 19 avril 2011)	•
Substance	CAS	EC
formaldehyde	50-00-0	200-001-8
Règlement : EU CLP : Submitted CLH proposa	als	•
Substance	CAS	EC
formaldehyde	50-00-0	200-001-8
maleic anhydride	108-31-6	203-571-6
Règlement : EU REACH: PACT - RMOA and ha	azard assessment activities	
Substance	CAS	EC
formaldehyde	50-00-0	200-001-8
2,6-di-tert-butyl-p-cresol	128-37-0	204-881-4
Règlement : EU REACH/CLP : RAC Opinions o	n proposals for CLH	
Substance	CAS	EC
formaldehyde	50-00-0	200-001-8
Règlement : EU Cosmetic Regulation 1223/2	009 : CMR (prohibitions)	
Substance	CAS	EC
formaldehyde	50-00-0	200-001-8
Règlement : EU Biocidal products Regulation	528/2012 : List of approved supplier	rs
Substance	CAS	EC
formaldehyde	50-00-0	200-001-8
Règlement : FR Valeurs Limites Court Terme	(VLCT)	•
Substance	CAS	EC
formaldehyde	50-00-0	200-001-8
maleic anhydride	108-31-6	203-571-6
Règlement : EU Biocidal products Regulation	528/2012 : Status of AS/PT	
Substance	CAS	EC
formaldehyde	50-00-0	200-001-8

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information

SECTION 16. Autres informations.

16.1. Indication des changements (Additions, Suppressions, Révisions)

Date de création : 08/08/05 Date de révision : 10/02/16

Indications sur les changements: Pas d'information

16.2. Légende des abréviations et acronymes

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

N ° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service CLP:

Classification, étiquetage et emballage COV :

Composés Organiques Volatils

DSD: Directive sur les substances dangereuses DPD:

Directive Préparation Dangereuses

N° EC: Numéro Commission européenne EPI:

Equipements de Protection Individuelle IATA:

International Air Transport Association

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses PBT:

substances persistantes, bioaccumulables, toxiques

N°ONU: Nombre des Nations Unies

RN6 - 71570 - La Chapelle de Guinchay



Fiche sécurité révision: 10/02/2016

UVCB: Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières

biologiques

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Pas d'information

16.4. Méthodes utilisée pour évaluer la classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

16.5. Liste des phrases de risques, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence pertinents.

(Texte complet de toutes les phrases qui ne sont pas libellées intégralement en section 2 à 15).

Phrases de risques (R):

R22: Nocif en cas d'ingestion.

R23/24/25: Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R34:

Provoque des brûlures.

R41: Risque de lésions oculaires graves.

R42/43: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. R43:

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R45 Carc2: Peut provoquer le cancer.

R48 : Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

R48/22 : Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R68: Possibilité d'effets irréversibles.

Mentions de danger (H):

H301: Toxique en cas d'ingestion.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H311: Toxique par contact avec la peau.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317 :

Peut provoquer une allergie cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H331: Toxique par inhalation.

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350: Peut provoquer le cancer.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Conseils sur toute formation appropriée pour les travailleurs afin d'assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement

Pas d'information

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires.